

1/8



Dossier d'inscription					
Pièces à fournir pour l'inscription					
La fiche de la page 2 complétée					
La fiche « informations supplémentaires » signée (page 3)					
La fiche « matériel » signée (page 4)					
Deux exemplaires du certificat médical obligatoire avant toute inscription à la FFESSM (pages 6 et 7) - 1 exempla	ire à				
conserver par le plongeur					
Cotisation : Le justificatif de paiement HelloAsso ou les chèques					
	Le chèque de caution de 800€ (qui ne sera encaissé que si le matériel n'est pas rendu)				
Si première inscription : Une photo d'identité couleur, récente (format papier ou scannée)					
Si diplômes et brevets non passés au C.S.M.N. : Une photocopie des diplômes et brevets					
Si mineur : Une lettre de motivation manuscrite du candidat à l'inscription (sur papier libre)					
Une autorisation manuscrite de la personne exerçant l'autorité parentale (sur papier libre)					
Si membre actif: la charte du membre actif signée					
Important : Aucune inscription ne sera enregistrée sans la totalité de ces documents					
Quel Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) ?					
Tout certificat présenté lors de l'inscription doit dater de moins d'un an.					
- Pour les enfants de 8 à 14 ans : Tout médecin peut délivrer le certificat médical, mais obligation d'utiliser le mo	odèle				
fédéral en annexe.					
Tout plongeur trimix hypoxique ou voulant passer la formation trimix hypoxique : Le certificat médical doit être délivré					
par un médecin fédéral ou médecin du sport ou médecin hyperbare.					
- Pour tous les autres cas : Tout médecin peut délivrer le certificat médical.					

Horaires des séances piscine

un médecin du sport ou un médecin hyperbare.

Les mardi, jeudi, vendredi: 19h30 à 20h15 : Secrétariat et matériel

20h30 à 21h45 : Natation libre, cours pratiques et théoriques en piscine, entrainements.

En cas de nécessité (par exemple compétions de nage), la direction de la piscine se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs séances d'entraînement.

Remarque: Quel que soit le cas de figure, le C.S.M.N. recommande que le certificat soit délivré par un médecin fédéral ou

Plongées en milieu naturel : L'inscription aux plongées en milieu naturel se fait sur le site internet du club (https://membres.plongee-lille.fr/) après dépôt d'un dossier d'inscription complet. Les plongées en milieu naturel sont organisées certains soirs en semaine et quasiment tous les weekends.

Porte-monnaie « plongées » : Dorénavant, les sites de plongée demandent que les réservations soient payées d'avance (5 à 8 euros par plongée). Un porte-monnaie « plongées » existe pour cela. Il doit être approvisionné dès l'inscription et maintenu en solde positif qui sera remboursé en fin d'année sur demande.

Aucune inscription pour une plongée ne sera prise en compte si le porte-monnaie n'est pas suffisamment approvisionné et l'accès au site de réservation sera suspendu jusqu'à régularisation.

A noter que toute plongée sera facturée aux plongeurs qui se sont désinscrits, des lors que le nombre d'inscrits le jour de la plongée s'avère inferieur au nombre de places réservées. L'imputation se fera suivant la chronologie des désinscriptions.

Exemple : 10 places réservées et seulement 8 plongeurs au final, les comptes des 2 derniers désinscrits seront débités.

Quelques définitions :

Adhésion Formule « entrée piscine » : accès à la piscine les mardi, jeudi et vendredi soir sans possibilité
d'emprunter du matériel, licence / assurance en responsabilité civile obligatoire.
Adhésion « Membre actif » : adhérent qui contribue au fonctionnement du club de façon régulière telle que définie
pour l'activité.
Encadrant actif: Adhérent qui participe à la formation de plongeurs (N4, E1, E2, E3, E4, FBio, Photo, Tir sur Cible,
Apnée etc) de manière régulière telle que définie dans le règlement intérieur.





2/8

Mentions obligatoires	Nom	Pré	nom	N°Licence
Mme Mr	110111	710		TT Electrice
Email:		ı		
Téléphone	Date de naissance :			
Adresse complète :				
P				
- , ,				
Personne à prévenir en cas	d'accident Nom, Prénom :	D	. 1 (
Téléphone		Pare	nte	
Niveau de plongée	Ob	oligatoire : Joindre la p	hotocopie des diplôme	es et brevets si non passés au C.S.M.N.
Nombre de plongées	Qualification	s:		
Demande de formation : (N1,		Initiateur, Biologie	e, Photos vidéo, Ap	onée, RIFAP Nitrox,
Nitrox Confirmé, Sidemount)				
Listez vos souhaits :				
Réduction pour plusieurs me	mbres d'une même famille :			
Dans le cas d'une demande d	inscription « Second inscrit », inc	diquer ici le nom	Tarif	
du « premier inscrit » :	Dlangés - Farmation Nive	1	102.6	
Adhésion de membre du club, (une seule case doit	Plongée : Formation Nive Plongée : 0 à 3 ans de pr		183 €	
être cochée).	Plongée : 4 à 9 ans de pr		119€	
L'accès au tarif membre actif			81€	
doit être approuvé par le	Encadrant et Membre Ad		76€	
comité	Formule « apnée »		80€	
	Formule « entrée piscine	? »	46€	
B/d again william	-			
Réductions possibles sur les adhésions « Plongée »	Enfant, Ado, Etudiants -25 ans révolu		30 €	hors encadrant et
(non cumulables)	2ème personne ou plus <u>même</u> adresse que le 1e		□ -15 €	membre actif
(non camalasies)	illelle auresse que le 16	=1		
Licence (assurance en	Adulte		48€	
responsabilité civile obligatoire, une seule case doit être cochée)	Enfant 12 - 16 ans		30 € 15 € (Participation COREG)	
	Enfant 08 - 12 ans		20 € 10 € (Participation COREG)	
Assurance complémentaire			48€	
non obligatoire (une seule case peut être cochée)	Loisir 2 (offerte pour les E1)	, FB1 etc)	28€	
case peut etre cochee)	Loisir 1		23,50€	
Porte-monnaie « plongées :	Piscine		13 €	
Forte-morniale « piorigees »	Total (toutes ca		30 €	
Paiement par HelloAsso ou chèc	•	ses cochees/-		
		2 ou 3 versemen	ts dont le premie	er chèque à l'inscription :
Si chèques : Je m'engage à régler ma cotisation en 1, 2 ou 3 versements dont le premier chèque à l'inscription : N° du chèque Banque Montant				
-			•	
Caution obligatoire d'un montant de 800€ à l'ordre du C.S.M.N pour toute nouvelle inscription au CSMN				
N° du chèque : Banque :				
Date du certificat médical (CACI) obligatoire:				
: Je refuse la publication de photo ou vidéo me concernant pour la saison 2024-2025 / Droit à l'image.				
	er mon numéro de téléphon			
: Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et du règlement matériel .				



FFESSM

3/8

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Modalités de paiement de l'inscription

La cotisation est exigible lors du dépôt du dossier d'inscription.

L'échelonnement constitue une facilité de paiement et non une prestation à exécution successive.

Date limite du 3ème versement : avant le 31 décembre 2024.

Le non-paiement d'un échelonnement entraîne l'interdiction à l'adhérent de participer aux activités du club.

Il ne sera effectué aucun remboursement de la cotisation quelque soit le motif.

A propos du Droit à l'image

Dans le cadre des activités du club, vous pouvez être filmé ou photographié en vue d'une publication sur le site internet ou le journal du club. Si vous ne le souhaitez pas, merci de nous le préciser en cochant la case ci-dessus (en page 2) précisant le refus de publication

Les informations ci-dessus recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles feront l'objet d'un traitement informatique et seront centralisées et gérées par le président et le secrétaire de l'association.

En application de la loi « informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Il vous suffit de prendre contact avec le président ou le secrétaire.

Fai	it à Lille, le		
	Signature de « lu et appro	l'adhérent précédée de la mention uvé »	Signature du représentant légal pour les mineurs précédée de la mention « lu et approuvé »



4/8



MODALITES D'EMPRUNT DE MATERIEL

Horaires d'ouverture du local matériel

Les mardi, jeudi, vendredi:

- 19h30 à 20h15 : Ce premier créneau permet l'emprunt et la restitution du matériel utilisé lors des activités extérieures ainsi que le gonflage des blocs personnels. Ce créneau permet également l'emprunt du matériel pour l'activité piscine.
- 22h00 à 22h30 : Ce deuxième créneau est réservé de façon privilégiée à la restitution du matériel de l'activité piscine.

Règlement

1. Emprunt du matériel :

- Il s'effectue au retour des séances de piscine.
- Il est accessible exclusivement aux membres inscrits au club et obligatoirement muni de leur carte d'adhérent.
- Il s'effectue exclusivement dans le cadre des activités des séances piscine et des sorties organisées par le club et approuvées par le président, conformément au règlement intérieur.
- Pour les séances piscines et les sorties en milieu naturel, le matériel emprunté reste sous la responsabilité exclusive de l'emprunteur.

2. La restitution du matériel :

- Elle doit se faire, le jour même pour les séances piscines et dans la semaine qui suit pour les sorties en milieu naturel.
- Le matériel doit être restitué propre et selon les bonnes pratiques : la robinetterie purgée, le gilet stabilisateur vidé, les sangles fixées.
- Le membre s'engage à informer les membres du matériel de tout dysfonctionnement.

3. Responsabilité de l'Emprunteur :

- Le matériel sorti est sous l'entière responsabilité du membre emprunteur qui a présenté sa carte pour l'enregistrement du prêt et qui **devra-en assurer les frais en cas de dégradation ou de non restitution.**
- Une fois le matériel emprunté, le membre doit pourvoir à sa vérification et à son bon fonctionnement.
- En cas d'anomalies, il en avise le permanent du jour, qui prendra les mesures afin de remédier au dysfonctionnement.
- En cas de perte, de dégradations, ou de vol, la caution versée à l'inscription sera systématiquement encaissée par le club.
 - Elle constitue un acompte sur la réparation, le remplacement du matériel dégradé, perdu ou tout autre dû.
- 4. L'accès aux locaux « matériel et compresseur » est strictement réservé aux membres autorisés. Seuls les responsables matériel et le président sont détenteurs des clefs du local matériel.

Le non-respect des conditions de ce règlement pourra entrainer l'exclusion du membre.

Fait à Lille, le					
Nom Prénom et Signature de l'adhérent précédée de la mention « Règlement lu et approuvé »		Nom , Prénom et Signature du représentant légal pour les mineurs précédée de la mention « Règlement lu et approuvé »			



Club Sous-Marin du Nord Saison 2024-2025



5/8

Charte du membre actif et de l'encadrant du C.S.M.N.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	N° de licence -2025, dans l'option « Encadrant ou Membre Actif » et de ce es. En conséquence, je m'engage à contribuer bénévolement nt au fonctionnement du club, en tant que :
 Membre du Comité Membre du matériel Animations (Bar, soirées convivialité) Encadrants (Adhérant, titulaire d'un brevet de moins 10 actes d'encadrement ou de formation Autres, préciser : 	l'encadrement ou de formateur FFESSM, effectuant au pour des membres du club)
Sous réserve que ma demande de membre actif soit vali comité pour chaque activité: matériel, gonflage, bar, an activité que celle cochée initialement.	dée dans le cadre d'un nombre de postes défini par le imations, autres). Il se peut que le comité propose une autre
Si mon engagement ne répondait pas aux exigences atte saison, sur ma cotisation, par un prélèvement sur ma ca d'adhésion simple ainsi que sur les avantages qui m'ont	·
Fait à Lille, le	
Signature de l'adhérent	





6/8

Exemplaire dossier



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS.

FRENCH UNDERWATER FEDERATION -

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e)	Docteur,		Exerçant à,
médecin C	généraliste	O du sport	O fédéral n°:
C	diplômé de méde	cine subaquatique	O autre:
Certifie avoir exa	miné ce jour :	NOM:	
Né(e) le:		Prénom:	
	constaté, sous ré écelable à la pratiq		le de ses déclarations, de contre-indication
☐ de l'ens	semble des activités	subaquatiques EN LO	DISIR
Ou bien se	eulement (cocher):		LONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
		☐ DES ACTIVITÉS EN A	
		☐ DES ACTIVITÉS DE N	AGE AVEC ACCESSOIRES
de la ou des a	ctivité(s) suivante(s	s) EN COMPÉTITION	(spécifier en toute lettre):
			sport ou qualifié (cocher):
	X Hypoxique	_	DFONDEUR > 6 mètres en compétition
☐ Pratique	e HANDISUB	☐ Reprise de l'ac	tivité après accident de plongée
NOMBRE DE	COCHÉE(S) (obligator	re):	
Remarque(s) et	restriction(s) éven	tuelle(s) (en particulier p	our l'encadrement en plongée subaquatique):
Palmes, Nage en Ear licence. <u>Un certi</u> et en Apnée au-delà Saufencasdemo	a Vive, Tir sur Cible, Ho ficat est exigible tous lo de 6 mètres).	ckey Subaquatique, Apnée ju es ans pour la pratique de la santéoud'accidentdepl	discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec 154 squ'à 6 mêtres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la 164 plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux 165 pongée, quisus pendla validité dececer tificat.
			subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM cale et de Prévention Nationale : http://medical.ffessm.fr
Fait à :		Signature	et cachet :
date:			

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07, FRANCE

| T. - +33 (0)4.91.33.99.31 | F. - +33 (0)4.91.54.77.43





7/8

Exemplaire dossier



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS.

FRENCH UNDERWATER FEDERATION -

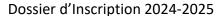
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,		Exerçant à,		
médecin O généraliste O diplômé de méde	O du sport	O fédéral n° : O autre :		
Certifie avoir examiné ce jour :	NOM:			
Né(e) le :	Prénom :			
et ne pas avoir constaté, sous r cliniquement décelable à la pratic		ide de ses déclarations, de contre-indication		
de l'ensemble des activités	s subaquatiques EN l	LOISIR		
Ou bien seulement (cocher):				
de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITIC	N (spécifier en toute lettre):		
avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher): ☐ TRIMIX Hypoxique ☐ APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition ☐ Pratique HANDISUB ☐ Reprise de l'activité après accident de plongée				
NOMBRE DE COCHÉE(S) (obligator Remarque(s) et restriction(s) éven		pour l'encadrement en plongée subaquatique) :		
Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, He licence. <u>Un certificat est exigible tous le et en Apnée au-delà de 6 mètres).</u>	ockey Subaquatique, Apnée es ans pour la pratique de l esantéoud'accidentde	as discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec gjusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux plongée,quisuspendlavaliditédececertificat.		
Pour consulter la liste des contre-indication relatives à l'examen médical, disponibles sur		s subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM dicale et de Prévention Nationale : http://medical.ffessm.fr		
Fait à :	Signatu	re et cachet :		
date:				

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07, FRANCE

| T. - +33 (0)4.91.33.99.31 | F. - +33 (0)4.91.54.77.43









F.F.E.S.S.M. C.M.P.N.

Édition du 4 janvier 2012

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

Contre indications définitives Contre indications temporaires Hypertension artérielle non contrôlée Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Coronaropathies: à évaluer(*) Cardiomyopathie obstructive Péricardite Pathologie avec risque de syncope Traitement par anti-arythmique :à évaluer(*) Cardiologie Tachycardie paroxystique Traitement par bêta-bloquants par voie générale BAV II ou complet non appareillés ou locale: à évaluer (*) Maladie de Rendu-Osler Shunt D G découvert après accident de Valvulopathies(*) décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire(*) Cophose unilatérale Chirurgie otologique Évidement pétromastoïdien Épisode infectieux Ossiculoplastie Polypose nasosinusienne Trachéostomie Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un Laryngocèle vertige alterno-barique Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une Oto-rhino-Otospongiose opérée crise laryngologie Fracture du rocher Tout vertige non étiqueté Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Fistule peri-lymphatique Perforation tympanique(et aérateurs trans-Déficit vestibulaire non compensé tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G :à évaluer(*) Pathologie infectieuse Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Pleurésie Vascularite pulmonaire Traumatisme thoracique Pneumologie Asthme :à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire Pathologie vasculaire de la rétine, de la Affections aigues du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Kératocône au delà du stade 2 Phacoémulsification-trabéculectomie et chirurgie Ophtalmologie Prothèses oculaires ou implants creux vitro-rétinienne : 2 mois Pour les N3, N4, et encadrants : vision Greffe de cornée : 8 mois binoculaire avec correction<5/10 ou si un Traitement par béta bloquants par voie locale : à œil<1/10,l'autre <6/10 évaluer(*) Épilepsie Traumatisme crânien grave à évaluer Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Neurologie Effraction méningée neurochirurgicale. ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale Affection psychiatrique sévère Traitement antidépresseur, anxiolytique, par **Psychiatrie** Éthylisme chronique neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Thrombopénie périphérique, thrombopathies Phlébite non explorée congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase Hématologie sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*) Gynécologie Grossesse Tétanie / Spasmophilie Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis Métabolisme Troubles métaboliques ou endocriniens sévères Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives Dermatologie selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire Manchon anti-reflux Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à Gastro-Entérologie évaluer Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contreindication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen

Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral

La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.